

AAPG 2021 de l'ANR - PRCE

Contexte et objectifs																				
L'appel à projets générique 2021 (AAPG 2021) correspond à la composante «Recherche et Innovation» du Plan d'Action 2021 de l'ANR. L'AAPG 2021 s'adresse à toutes les communautés scientifiques et à tous les acteurs publics ou privés impliqués dans la recherche française, y compris les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE). L'instrument de financement PRCE, Projet de recherche collaborative –Entreprises, vise à soutenir des collaborations permettant d'atteindre en commun des résultats de recherche profitables aux deux parties, en permettant aux organismes de recherche publics d'aborder de nouvelles questions de recherche, ou de les aborder différemment, et en permettant aux entreprises conduisant des travaux de R&D d'accéder à la recherche publique de meilleur niveau afin d'améliorer à différents termes leur capacité d'innovation.																				
Nature des projets																				
Thématiques	Toutes thématiques																			
Individuel/Collaboratif	Collaboratif																			
Type de chef de file	Entreprise ou académique																			
Consortium	Au moins un laboratoire d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion de connaissances éligible au financement de l'ANR, et au moins une entreprise française conduisant des travaux de recherche et développement en France.																			
Modalités de financement																				
Budget des projets	Aide moyenne de 600 K € par projet																			
Financier	Agence Nationale de la Recherche																			
Subvention/AR	Subventions																			
Taux (se référer au règlement financier)	Pour les entreprises <table border="1" data-bbox="549 1279 1418 1733"> <thead> <tr> <th>Catégories de recherche</th> <th>Taux maximum pour les PME¹⁷ applicables au coût complet</th> <th>Taux maximum pour les GE¹⁸ applicables au coût complet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recherche fondamentale</td> <td>45% des coûts admissibles</td> <td>30% des coûts admissibles</td> </tr> <tr> <td>Recherche industrielle</td> <td>35% des coûts admissibles</td> <td>30% des coûts admissibles</td> </tr> <tr> <td> Recherche industrielle Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats </td> <td>45% des coûts admissibles</td> <td>30% des coûts admissibles</td> </tr> <tr> <td>Développement expérimental</td> <td>35% des coûts admissibles</td> <td>25% des coûts admissibles</td> </tr> <tr> <td> Développement expérimental Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats </td> <td>45% des coûts admissibles</td> <td>25% des coûts admissibles</td> </tr> </tbody> </table>		Catégories de recherche	Taux maximum pour les PME ¹⁷ applicables au coût complet	Taux maximum pour les GE ¹⁸ applicables au coût complet	Recherche fondamentale	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles	Recherche industrielle	35% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles	Recherche industrielle Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles	Développement expérimental	35% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles	Développement expérimental Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles
Catégories de recherche	Taux maximum pour les PME ¹⁷ applicables au coût complet	Taux maximum pour les GE ¹⁸ applicables au coût complet																		
Recherche fondamentale	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles																		
Recherche industrielle	35% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles																		
Recherche industrielle Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles																		
Développement expérimental	35% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles																		
Développement expérimental Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles																		
	Pour les académiques, 100% des coûts marginaux																			
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires de personnel • Coûts des instruments, du matériel et des consommables scientifiques • Frais généraux (additionnels et autres frais d'exploitation) • Coûts de sous-traitance 																			
Durée	Non précisé, généralement 3 à 4 ans																			

Calendrier	
Date d'ouverture	21 juillet 2020
Date de clôture	Soumission des pré-propositions : 1 ^{er} décembre 2020 Soumission des propositions complètes : fin avril 2021
Evaluation	L'évaluation des pré-propositions et propositions détaillées soumises à l'AAPG est réalisée sur la base de critères utilisés à la fois par les membres de comités et par les experts externes. <ul style="list-style-type: none"> • En phase 1, 2 critères principaux guident l'évaluation : la qualité et l'ambition scientifique du projet (critère discriminant) et l'organisation et la réalisation du projet, incluant plusieurs sous-critères. • En phase 2, 3 critères principaux guident l'évaluation : la qualité et l'ambition scientifique du projet, l'organisation et la réalisation du projet, et enfin l'impact et les retombées du projet, incluant plusieurs sous-critères différenciés selon l'instrument de financement choisi.
Date des résultats	Notification des résultats de la première étape : mi-mars 2021 Notification des premiers résultats des projets PRCE : fin juillet 2021
Comment candidater ?	
Dépôt des dossiers en ligne https://aapgenerique.agencerecherche.fr/	
Labellisation	
Non obligatoire mais fortement conseillé	
Plus d'informations	
https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-generique-aapg-2021/?tx_anrprojects_request%5Baction%5D=show&cHash=16674fce7ebadc3329d8e0c319f14624	